

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
15 septembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 22

OBJET :  
**15. PERSONNEL  
COMMUNAL. MISE A  
JOUR DU RIFSEEP.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

ID : 855-215904004-20170927-03102017015 [N-DE

L'an deux mil-dix-sept, le vingt-et-un SEPTEMBRE dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents** : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES** : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

**ABSENTE** : Mme DUMONT Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), puis mis à jour par délibération du 6 avril 2017.

Il explique que ce régime indemnitaire est désormais applicable aux adjoints techniques ainsi qu'aux agents de maîtrise suite à l'arrêté en date du 16/06/2017 pris pour application au corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création du RIFSEEP.

Les montants proposés pour ces 2 cadres d'emploi au regard des groupes de fonctions déclinés sont :

**I.F.S.E**

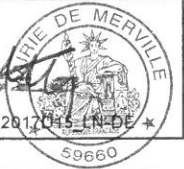
GROUPES DE FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>			
C1	Responsable, encadrement de plusieurs équipes	11 340,00 €	7 500,00 €
C2	Gestionnaire, expertise, assistant direction	10 800,00 €	3 500,00 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>			
C1	Encadrement et/ou coordination d'une équipe, expertise spécifique, technicité particulière	11 340,00 €	7 500,00 €
C2	Agents polyvalents techniques, espaces verts, agent de maintenance, agent d'entretien de locaux, agents polyvalents de restauration	10 800,00 €	3 500,00 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 15.PERSONNEL COMMUNAL. MISE A JOUR DU RIFSEEP.



**C.I.A**

GROUPES DE FONCTIONS	DE CADRE D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (CIA)
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>			
C1	Responsable, encadrement de plusieurs équipes	1 260,00 €	700,00 €
C2	Gestionnaire, expertise, assistant direction	1 200,00 €	500,00 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>			
C1	Encadrement et/ou coordination d'une équipe, expertise spécifique, technicité particulière	1 260,00 €	700,00 €
C2	Agents polyvalents techniques, espaces verts, agent de maintenance, agent d'entretien de locaux, agents polyvalents de restauration	1 200,00 €	500,00 €

Les autres dispositions liées aux modalités d'attribution demeurent inchangées au regard de la délibération du 15 décembre 2016 instituant le RIFSEEP ainsi que la mise à jour par délibération du 6 avril 2017.

Les membres du conseil municipal invités, à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions), approuve ces dispositions afin d'intégrer ces 2 cadres d'emploi au RIFSEEP et autorise le Maire à signer tout acte correspondant suite à l'avis préalable favorable du comité technique du 21 septembre 2017.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.